

4. Quelles compagnies ou quels organismes ont exécuté le travail chaque année depuis 1953 et par qui a-t-il été organisé et surveillé?

Réponse: 1. \$56,900.

2. Aucun dossier n'a été tenu. Voici les chiffres estimatifs: Trafic des véhicules: 50

jours par année en moyenne. Trafic des bateaux et des piétons: 10 jours par année en moyenne.

3. 1963-1964: \$3,600; 1964-1965: à peu près le même montant probablement.

Année	Compagnie	Organisé et surveillé par (ministère)
1952-1953	Ministère des Transports	Transports
1953-1954	Goodall Contracting Ltd., Fort-Simpson	Transports
1954-1955	Goodall Contracting Ltd., Fort-Simpson	Transports
1955-1956	Simpson Service Ltd., Fort-Simpson	Nord canadien et Ressources nationales
1956-1957	Goodall Contracting Ltd., Fort-Simpson	Nord canadien et Ressources nationales
1957-1958	Goodall Contracting Ltd., Fort-Simpson	Nord canadien et Ressources nationales
1958-1959	Goodall Contracting Ltd., Fort-Simpson	Nord canadien et Ressources nationales
1959-1960	Arctic Construction Ltd., Dawson-Creek	Nord canadien et Ressources nationales
1960-1961	Goodall Contracting Ltd., Fort-Simpson	Nord canadien et Ressources nationales
	Goeson Lumber, Fort-Simpson	Nord canadien et Ressources nationales
	M. Grosetete Construction, Fort-Simpson	Nord canadien et Ressources nationales
	Arctic Construction Ltd., Dawson-Creek	Nord canadien et Ressources nationales
1961-1962	Goodall Contracting Ltd., Fort-Simpson	Nord canadien et Ressources nationales
	Goeson Lumber, Fort-Simpson	Nord canadien et Ressources nationales
	Don Wetersen, Fort-Simpson	Nord canadien et Ressources nationales
1963	Goodall Contracting Ltd., Fort-Simpson	Nord canadien et Ressources nationales
	Goeson Lumber, Fort-Simpson	Nord canadien et Ressources nationales

DRUMHELLER, ALB.—RÉGION DE MARASME

Question n° 1417—M. Woolliams:

1. La ville de Drumheller entrait-elle dans la catégorie des régions de marasme, ce qui permettrait à ses industries de jouir des privilèges spéciaux en matière de dépréciation et d'impôt?

2. A-t-on enlevé cette région de cette catégorie et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi?

3. Quel est le nombre des chômeurs actuels, d'après les registres du bureau national de placement de Drumheller?

4. Combien y a-t-il de chômeurs à East Coulee, Wayne, Nacmine, Midlandvale et Newcastle qui ne reçoivent pas les prestations d'assurance-chômage?

5. Combien de charbon a-t-on extrait dans cette région en 1961 et aux mois d'août et de septembre 1961?

6. Combien de charbon a-t-on extrait dans cette région en 1962 et aux mois d'août et de septembre 1962?

7. Combien de charbon a-t-on extrait dans cette région en 1963 jusqu'à date et aux mois d'août et de septembre 1963?

L'hon. M. Pickersgill: 1. La localité de Drumheller, y compris le district d'amélioration locale n° 42, fait partie du programme spécial d'allocations du coût en capital qui vise les nouveaux produits. Les demandes d'allocations accélérées de coût en capital à l'égard de nouveaux biens dépréciables continueront d'être acceptées aux termes de ce programme jusqu'au 31 décembre 1963, date d'expiration du programme. Quant aux mesures envisagées relatives aux avantages fiscaux et de dépréciation à accorder aux nouvelles entreprises de fabrication et de transformation des régions désignées, la région qui entoure le

bureau du Service national de placement à Drumheller n'a pas réuni les conditions exigées, quant au chômage et à l'expansion économique pour être comprise parmi les régions désignées.

2. Voir réponse à la première question.

3. D'après les renseignements les plus récents, 197 personnes étaient inscrites au bureau de Drumheller du Service national de placement le 30 septembre.

4. Ces chiffres ne sont pas disponibles.

5, 6 et 7:

Production houillère de la région de Drumheller (tonnes courtes)

	août	septembre
1961	25,566	48,897
1962	18,253	32,539
1963	15,581	27,897

ENLÈVEMENT DE STRONTIUM 90 DU LAIT

Question n° 1439—M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):

Étant donné que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a fait rapport d'une augmentation au quadruple et au quintuple du strontium 90 dans le lait, le ministère se propose-t-il d'établir, en collaboration avec les provinces, un programme destiné à enlever le strontium 90 du lait par la méthode qui a été employée ailleurs avec succès?

L'hon. Mlle LaMarsh: Non. Bien que la quantité de strontium 90 dans le lait ait augmenté sensiblement, cette augmentation était